



Commentaires du CPQ dans le cadre des consultations prébugdétaires 2018-2019 du ministère des Finances du Québec

Février 2018

Le CPQ (Conseil du patronat du Québec) a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possible – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale.

Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Conseil du patronat du Québec
Janvier 2018

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
1^{er} trimestre 2018

Table des matières

Introduction	4
1. Finances publiques : le Québec est tout juste sorti de l'impasse, il reste à l'en éloigner	6
A) Garder le cap sur l'allègement de la dette publique	6
B) Contrôler les dépenses	8
C) L'État efficace	10
<i>Recommandations du CPQ pour un assainissement durable des finances publiques</i>	11
2. Infrastructures, environnement, régions	13
A) Miser sur le caractère structurant des infrastructures publiques et du bâtiment	13
<i>Recommandations du CPQ pour les infrastructures et le bâtiment</i>	16
B) Succès économique de la transition énergétique	17
<i>Recommandations du CPQ pour la réussite de la transition énergétique et de la mobilité durable</i>	18
C) Développement territorial de l'économie québécoise.	19
<i>Recommandations du CPQ pour le dynamisme des régions et le développement territorial de l'économie québécoise</i>	21
3. Accompagnement stratégique des entreprises	22
A) L'économie d'aujourd'hui est immatérielle	22
B) L'accélération des investissements et l'accompagnement des entreprises	24
<i>Recommandations du CPQ pour l'accélération des investissements et l'accompagnement des PME</i>	26
4. Économie du savoir, capital humain, cohésion sociale	27
A) Entre la concurrence des robots et la complémentarité du travail humain	27
B) Une vision complète et à long terme pour le capital humain	28
<i>Recommandations du CPQ pour le capital humain</i>	32
Conclusion	34
Le CPQ propose de passer de « C » à « B »	
Annexe	35
Liste des recommandations du CPQ	

Introduction

Maintenir le lien entre rigueur, progrès social et prospérité

Alors que le gouvernement du Québec prépare sa prochaine année financière sur les bases d'un excédent de 2,4 milliards de dollars en 2016-2017, le CPQ intervient dans le cadre de ces consultations prébudgétaires en brandissant l'importance, toujours essentielle, de maintenir la rigueur dans la gestion des finances publiques par le renforcement, de manière simultanée, des piliers économiques de la prospérité.

Le *modus operandi* suivi au cours des dernières années par le gouvernement en faveur de la rigueur budgétaire a été décrié par certains groupes, en particulier du fait du ralentissement de la croissance des dépenses sur certains postes sensibles. Cependant, le CPQ croit qu'il faut féliciter l'orientation politique qui permet au Québec de se détourner depuis 2014 de la croissance non contrôlée des dépenses et d'un glissement accéléré de la dette publique.

Bien que la bataille de l'assainissement des finances publiques soit loin d'être terminée, le CPQ pense que le gouvernement a réussi à tisser un lien fort entre la rigueur budgétaire, le progrès social et la prospérité : les surplus annoncés dans la dernière mise à jour économique ont justifié une réallocation de ressources vers la baisse du fardeau fiscal, la lutte contre la pauvreté, les réinvestissements en santé et en éducation et le déploiement des infrastructures numériques en région, autant de mesures favorables à la cohésion sociale et au dynamisme économique.

Les efforts qui viennent d'être réalisés ont aussi révélé une détermination politique qui est nécessaire pour développer la moindre marge financière et pour avancer d'un « seul » pas. Ce pas a été celui d'un surplus de 2 % sur un budget de 104 milliards de dollars (année 2017-2018); il avait également été celui d'une baisse de 0,3 % en 2016-2017 sur une dette nette d'environ 203 milliards de dollars. C'est bien, mais cela reste peu. Les progrès vers l'assainissement financier doivent rester fermes pour éviter toute replongée dans l'impasse budgétaire. Il faudra notamment faire mieux sur la modernisation de l'État, discutée déjà depuis de nombreuses années, mais qui reste, en pratique, sans avancée notable.

Le CPQ souhaite insister sur l'importance de démontrer à la population que la gestion rigoureuse des finances publiques ne traduit pas, contrairement à certains avis, une approche antisociale. Cette démonstration doit ainsi être formulée année après année par la prise de conscience concrète des effets positifs de la rigueur sur la liberté retrouvée de l'action politique. Cette liberté ne sera pas un luxe au regard des multiples défis qu'il faut nommer derrière le vieillissement démographique, le développement du capital humain, la transition énergétique ou encore les besoins en santé, en éducation et en infrastructures modernes.

Ainsi, si la stratégie des petits pas reste la seule pragmatique, il faut que les petits pas se multiplient avec, au sein de l'État, un mode d'opération et une vision organisationnelle beaucoup plus proche de l'innovation et de la performance. Cela requiert nécessairement l'adhésion et l'enthousiasme des contribuables et de la fonction publique face au projet collectif d'un Québec qui sait mener à bien ses défis.

Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2018-2019 du gouvernement du Québec, le CPQ maintient ses recommandations traditionnelles sur la bonne gestion des finances publiques, l'importance de garder le cap sur la baisse du ratio de la dette au PIB et l'élan qu'il faut donner à la modernisation de l'État (première partie). Le CPQ met également l'accent sur une vision d'ensemble en faveur du développement de l'économie québécoise par le déploiement d'infrastructures modernes, la protection de l'environnement et le développement cohérent des économies régionales (deuxième

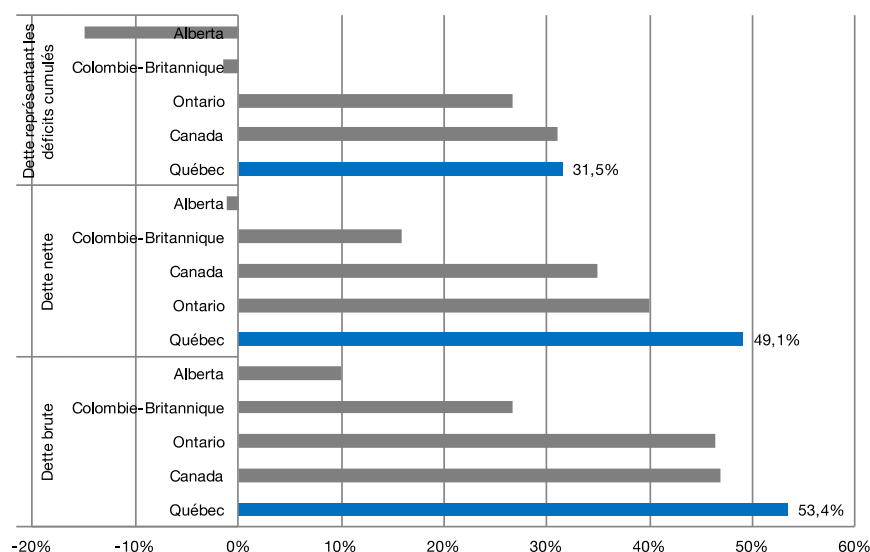
partie). Malgré l'existence des divers programmes, outils et mesures disponibles pour soutenir les entreprises, le maillon faible pour des gains tangibles de productivité demeure du côté de l'accompagnement stratégique : prises au quotidien dans leurs réalités, des entreprises manquent de ressources pour le renouvellement de leur modèle d'affaires, l'élaboration de plans divers de gestion, pour gérer leur croissance, développer des stratégies d'investissement, de commercialisation ou encore leur capital humain. Le CPQ propose un ensemble de recommandations en faveur d'une action plus efficace menant à la compétitivité et à la croissance des entreprises (chapitre 3). Enfin, pour la prospérité durable, le CPQ croit que les formes de plus en plus immatérielles de l'économie rendent urgents les investissements en capital humain. Le CPQ expose à ce chapitre une approche très inclusive de l'enjeu, de l'éducation à la formation professionnelle, des normes du travail à la fiscalité (chapitre 4).

1. Finances publiques : le Québec est tout juste sorti de l'impasse, il reste à l'en éloigner

Le CPQ reconnaît l'effort colossal qui a dû être déployé pour effectuer un retour à des budgets équilibrés, après le plongeon forcé notamment par la crise de 2008 et plusieurs années de déficits.

Compte tenu du niveau toujours très élevé du ratio de la dette au PIB (graphique 1), il reste toutefois important de poursuivre à moyen terme les efforts réalisés au cours des dernières années afin de sceller la bonne direction des finances publiques et d'enregistrer les avancées récurrentes qui confirmeront la soutenabilité du budget de l'État. Si le retour à l'équilibre budgétaire est naturellement salué, la situation actuelle laisse toujours entrevoir la nécessité d'un contrôle serré des dépenses, sur lesquelles les pressions à la hausse sont toujours très fortes.

Graphique 1
Dette nette, dette brute et déficits cumulés en pourcentage du PIB, 2016
Comparaison entre le Québec, les trois autres grandes provinces et l'ensemble du Canada



Source : Bulletin Prospérité du Québec 2017

Le CPQ rappelle que le respect du cadre budgétaire est une nécessité technique à une prospérité durable. Sans équilibre budgétaire, il est impossible d'instaurer une vision politique qui puisse construire son efficacité et ses résultats dans la durée. Le CPQ croit ainsi qu'un jeu combiné entre rigueur budgétaire et modernisation de l'État permettra de converger vers un système public globalement plus efficient.

A) Garder le cap sur l'allègement de la dette publique

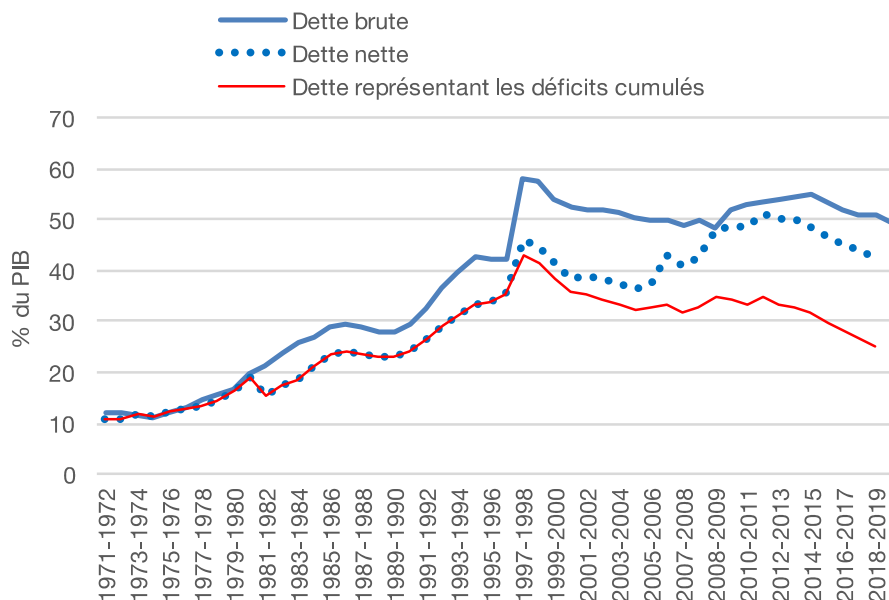
Grâce, d'une part, au mécanisme du Fonds des générations et, d'autre part, aux mesures de rigueur budgétaire appliquées depuis 2014, le Québec a su ralentir le rythme de son endettement et bénéficie de nouvelles marges de manœuvre pour une réallocation progressive des ressources vers de nouvelles priorités économiques et sociales.

De fait, la dette brute a diminué de 610 millions de dollars en 2015-2016; il s'agissait là de la première baisse depuis près de 60 ans. À court terme, elle pourrait bien également être la seule si l'on en croit la dernière mise à jour économique, qui prévoyait la hausse du niveau de la dette publique au cours des prochaines années. Le poids de la dette en pourcentage du PIB devrait toutefois diminuer (graphique 2), grâce surtout à la hausse du PIB.

Il ne serait cependant pas raisonnable de se satisfaire de cette seule avancée.

- 1) À court terme, la baisse du poids de la dette sera surtout fonction de la hausse du PIB, dont le rythme de croissance reste incertain; tout accident conjoncturel peut remettre en cause la bonne direction des finances publiques.
- 2) Le service de la dette réduit chaque année le potentiel budgétaire de 9,5 milliards de dollars (10 % du budget de l'État); cette réduction sera accentuée suivant toute hausse de la dette brute, surtout si les taux d'intérêt repartent à la hausse.
- 3) La dette représentant les déficits cumulés ne correspond pas au financement d'un nouvel actif. Son recours appauvrit le Québec.
- 4) De manière générale, la croissance de la dette est un frein à la croissance lorsque son augmentation sème des doutes sur la capacité de l'État à faire face à ses obligations financières, infère le risque d'une augmentation du fardeau fiscal ou d'une diminution des dépenses publiques, augmente le service de la dette qui gruge la capacité budgétaire.
- 5) La réduction de la dette reste le signal ultime d'un assainissement financier, car c'est aussi par l'allègement de la dette que le Québec peut progressivement développer les marges qui lui permettront d'investir dans l'avenir et de se prémunir contre d'éventuels coups durs. La réduction de la dette est aussi la garantie d'un État résolu à l'efficacité. Il ne s'agit pas nécessairement d'annuler la dette, mais de cultiver un esprit politique toujours plus porté vers une allocation optimale des ressources.

Graphique 2
Dette nette, dette brute et déficits cumulés en pourcentage du PIB
Évolution au Québec*



Source : ministère des Finances

* 2017-2018 à 2019-2020 : prévisions du ministère des Finances

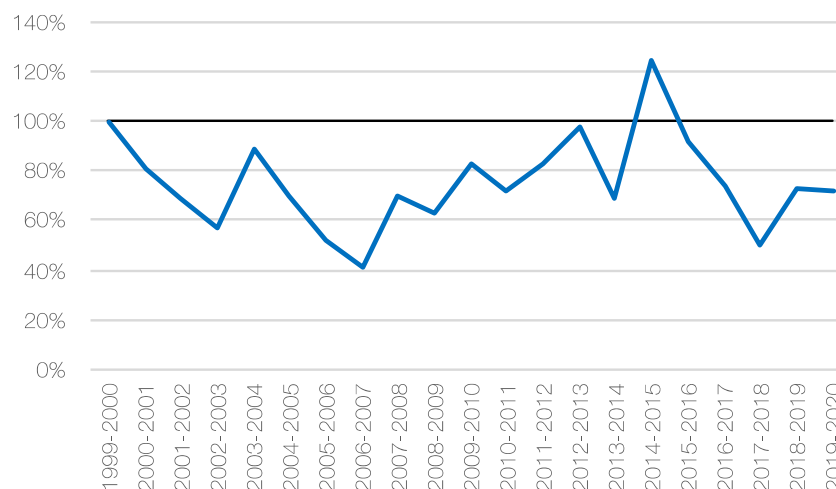
Pour le CPQ, toutes les forces motrices de la prospérité doivent être mises à contribution pour assurer l'atteinte des cibles du Fonds des générations et un développement économique soutenable et responsable. Cela passe indéniablement par la rigueur budgétaire et la productivité des services publics.

Le Québec dispose d'un outil de gestion dont la légitimité et l'intérêt doivent être promus. Il s'agit du Fonds des générations. En introduisant une « épargne » systématisée en vue du remboursement de la dette, le Fonds des générations institutionnalise un principe de gestion budgétaire que le CPQ considère indispensable à la crédibilité du Québec dans sa volonté d'honorer sa dette. Mis en place en 2006, le programme planifié avec le Fonds des générations prévoit, d'ici au 31 mars 2026, une baisse du ratio de la dette brute au PIB à 45 %, et une baisse du ratio de la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB. L'atteinte des cibles n'est pas encore gagnée, mais la direction est donnée (graphique 2).

B) Contrôler les dépenses

Au cours des dix dernières années, les dépenses de programmes ont progressé à un rythme annuel moyen de 3,1 %. Cette croissance provient essentiellement des dépenses de santé et d'éducation qui, ensemble, occupent 67 % du total des dépenses de programmes et qui occuperont en 2018-2019 et 2019-2020 près des trois quarts de la croissance des dépenses totales (graphique 3).

Graphique 3
Croissance de la somme des dépenses de santé et des dépenses en éducation en pourcentage de la croissance annuelle des dépenses de programmes du gouvernement du Québec*

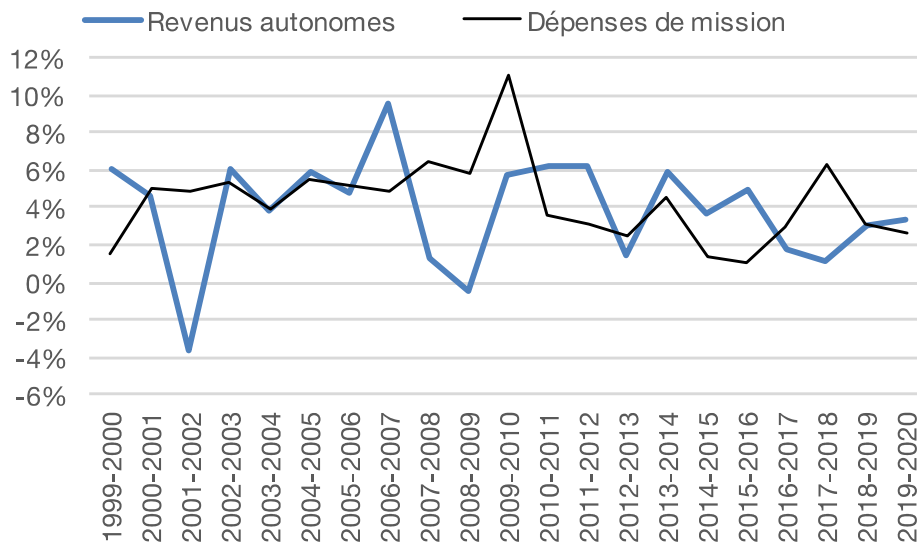


Source : ministère des Finances
* 2017-2018 à 2019-2020 : prévisions du ministère des Finances

Par ailleurs, la croissance des dépenses de santé et d'éducation représentera 79 % de la croissance totale des revenus de l'État en 2017-2018 (99 % et 50 % respectivement en 2018-2019 et 2019-2020).

De telles pressions sur les dépenses de programmes mettent bien en lumière la nécessité de poursuivre sur la voie de la rigueur budgétaire. Au cours des dernières années, la croissance des dépenses de programmes a pu globalement être contenue en deçà de la croissance des revenus autonomes (graphique 4). Cela doit rester une norme budgétaire. Il s'agit également d'une règle de prévoyance en cas de ralentissement marqué de l'activité économique. L'année 2017-2018 fera exception à la règle avec un rebond des dépenses, permises par le surplus exceptionnel enregistré l'année précédente.

Graphique 4
Revenus autonomes et dépenses de programme, gouvernement du Québec*
 Croissance annuelle en pourcentage



Source : ministère des Finances
** 2017-2018 à 2019-2020 : prévisions du ministère des Finances*

Les dépenses par habitant de l'administration provinciale dépassent de 14 % au Québec la moyenne évaluée pour le reste du Canada. Ces dépenses ont augmenté de 13 % entre 2010 et 2014 au Québec, alors qu'elles ont diminué de 1,6 % en Ontario au cours de la même période¹.

Compte tenu de la relative faiblesse de la croissance démographique du Québec², d'autres facteurs pourraient également pousser à la hausse les dépenses par habitant (soins de longue durée, baisse de la population active³, etc.).

Il apparaît important de surveiller la croissance des dépenses par habitant, car indépendamment des différences quantitatives et qualitatives des services publics entre les différentes juridictions, la croissance des revenus publics ne pourra pas couvrir celle des dépenses sans une croissance économique plus ferme⁴. De plus, la tendance des taux d'intérêt devrait demeurer à la hausse au cours des prochaines années, ce qui suggérerait de limiter au maximum les nouveaux emprunts afin de circonscrire la croissance du service de la dette et toute nouvelle perte dans la capacité budgétaire du Québec. Les pressions liées au vieillissement de la population sur le système de santé en particulier et sur les équilibres financiers en général devraient s'accroître au cours des prochaines années.

Dans un contexte aux besoins forcément croissants – du fait de la démographie et de la concurrence ainsi que des multiples transformations technologiques en cours – l'État doit être efficient, productif et réformateur afin de déplacer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles priorités.

¹ Comparaison interprovinciale des Finances publiques, Institut de la Statistique du Québec. Lien Internet : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comparaisons-economiques/interprovinciales/chap13.pdf>

² La population du Québec a augmenté de 0,8 % entre le 1^{er} juillet 2012 et le 1^{er} juillet 2017, à comparer avec une moyenne de 1,2 % pour le reste du Canada (sources : Statistique Canada, ISQ)

³ Le taux d'activité est passé au Québec de 66,1 % en 2003 à 64,9 % en 2017, glissant sur une tendance clairement à la baisse.

⁴ La croissance économique du Québec s'accroît depuis 2015, jusqu'à un sommet de 2,6 % en 2017 selon les prévisions du ministère des Finances, qui sera toutefois suivi par un nouveau ralentissement en 2018 (1,8 %). L'élan actuel de l'économie québécoise est une bonne nouvelle et se confirme également du côté des données sur l'emploi. Cependant la croissance du PIB est trop faible pour permettre une accélération des dépenses publiques.

Tout en félicitant le retour de l'équilibre budgétaire, le CPQ croit que la situation financière du Québec restera fragile tant que les opérations de l'administration publique, en général, ne seront pas menées avec davantage d'agilité.

C) L'État efficace

Au regard du niveau toujours très élevé de la dette et des pressions sur les dépenses publiques, la grande priorité reste celle de la modernisation de l'État, un chantier où il reste encore beaucoup à faire selon le CPQ.

Le CPQ croit aussi que le contribuable québécois est en attente d'actions concrètes qui rétabliront sa confiance vis-à-vis de l'efficacité du gouvernement en matière de dépense des deniers publics.

Le CPQ avait souligné l'importance d'introduire un mécanisme visant à instaurer une culture de performance au sein de l'État. En effet, la responsabilité revient à l'État d'exiger des organismes publics une structure toujours plus efficiente, par une baisse des coûts reconnus superflus et une hausse des réorganisations favorables à la cohésion des services publics. Il s'agit notamment de mieux profiter des occasions offertes par le numérique et de réduire le fardeau bureaucratique. À cet égard, le CPQ espère une concrétisation et une accélération des résultats promis par les nouvelles règles pour une réglementation intelligente⁵.

Il faut aussi mobiliser la fonction publique autour d'une vision gouvernementale qui prône une réallocation progressive mais toujours judicieuse des dépenses publiques, afin que l'État contribue activement et concrètement à la prospérité. Une culture de performance propice à la qualité des services publics et des investissements publics conçus et déployés dans la perspective résolue d'augmenter la compétitivité de l'économie est un projet collectif réalisable.

Dans le contexte de fortes pressions sur les dépenses fondamentales que sont celles de la santé et de l'éducation, la réforme de l'État vers un appareil gouvernemental plus efficient permet de développer les marges de manœuvre et la qualité des services qui permettront de faire toujours mieux. Cette dynamique d'optimisation implique notamment d'étudier la structure de livraison des services publics pour trouver de nouvelles sources d'efficacité, d'optimiser les actifs et les effectifs existants dans les différents réseaux publics, et d'assurer une prévention et une gestion rigoureuse de l'absentéisme et des invalidités.

⁵ Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – pour une réglementation intelligente (décret 1166-2017).
Lien Internet : https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/allegement/politique_gouv_allegement.pdf

RECOMMANDATIONS DU CPQ POUR UN ASSAINISSEMENT DURABLE DES FINANCES PUBLIQUES

Recommandation 1

Maintenir la croissance des dépenses de programmes à un niveau inférieur à celle des revenus de l'État

Recommandation 2

Officialiser l'application du cran d'arrêt proposé par le CPQ (interdire la création de nouvelles dépenses non compensées par des compressions dans les dépenses de programmes existants)

Recommandation 3

Nommer un directeur du budget, chargé notamment d'établir des projections budgétaires sur 10 ans et de produire un rapport annuel qui permettra le suivi des indicateurs clés de la santé financière du Québec et la reconnaissance des nouveaux risques pouvant l'affecter

Recommandation 4

Maintenir le Fonds des générations comme instrument essentiel de la réduction de la dette publique

Recommandation 5

Pour une culture de performance au sein de l'administration publique

- Instaurer une culture de gestion budgétaire basée sur les résultats par l'instauration d'un système de gestion incitant à la performance des administrations et des organismes publics
- Rendre publics périodiquement les progrès des orientations de l'administration publique prévus dans le cadre de la Stratégie numérique du Québec
- Analyser périodiquement la performance des programmes du gouvernement, en premier lieu ceux qui sont financés par des fonds ou des prélèvements spéciaux
- Étudier les enjeux du développement du capital humain, de l'absentéisme et du présentéisme au sein de la fonction publique

Recommandation 6

Mettre en place un nouveau chantier pour l'agilité de l'État et la rapidité de traitement des dossiers
– Cette agilité doit notamment permettre à l'État de répondre en dehors des programmes normés afin de rapidement traiter les besoins émergents ou d'activer les programmes d'aides (ex. : catastrophes naturelles, nouveaux arrivants, soutien subventionnaire à des initiatives porteuses, etc.).

Recommandation 7

Axer le financement du système de santé sur le patient

Recommandation 8

Mettre en place les mécanismes nécessaires à une pratique mixte des médecins, et globalement mieux intégrer les ressources du secteur privé dans la livraison des services de santé

Recommandation 9

Mettre en place un comité d'experts pour analyser les besoins futurs en matière de soins de longue durée pour les personnes en perte d'autonomie, afin de bien identifier les pressions croissantes sur le système de santé en général, en comprendre l'impact sur les contribuables et mettre en place les solutions requises pour y faire face

Recommandation 10

Confier à un comité d'experts l'examen du contexte et des conséquences de la concentration de la gestion des fonds publics au sein de la Caisse de dépôt et placement du Québec –Les bonifications au régime des rentes du Québec (RRQ) feront augmenter considérablement la taille des fonds gérés par la Caisse au cours des prochaines années. Il faut examiner l'impact de cette concentration de l'épargne et s'assurer qu'elle ne comportera pas de risques particuliers et qu'elle n'aura pas de conséquences négatives pour la prospérité du Québec.

2. Infrastructures, environnement, régions

A) Miser sur le caractère structurant des infrastructures publiques et du bâtiment

Naturellement, les infrastructures jouent un rôle crucial dans le fonctionnement de l'économie. Leur qualité ainsi que leur adéquation aux nouvelles normes concurrentielles et technologiques sont de plus en plus déterminantes de l'efficacité de l'État, et étroitement liées au développement local, à la compétitivité des entreprises et à un accès efficace aux réseaux du commerce international.

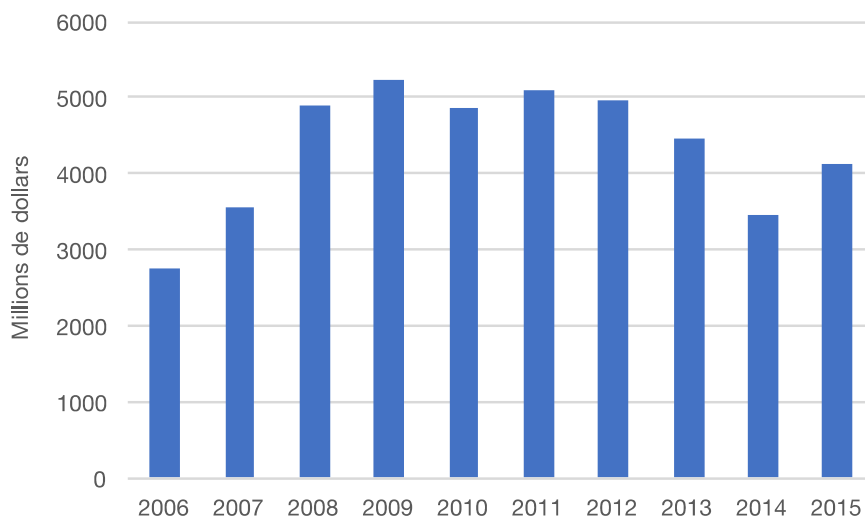
Le *Plan québécois des infrastructures 2017-2027* énonce le déploiement d'investissements dont le total atteindra 91,1 milliards sur 10 ans. Est-ce à la hauteur des besoins du Québec et permettra-t-il de faire face aux besoins découlant des orientations et cibles en matière de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre?

1. La formation brute de capital fixe dans la construction de l'administration publique était en baisse au Québec en 2014 et en 2015, avant d'augmenter de 2,7 % en 2016. Les premières données disponibles pour 2017 semblent tabler sur une croissance qui reste positive, mais qui ralentit considérablement⁶. Les dépenses en immobilisations dans les infrastructures de génie liées aux transports (graphique 5) ont stagné à 5 milliards de dollars à partir de 2008, avant de chuter en 2012 et de se limiter à environ 4 milliards de dollars en 2015.
2. L'âge moyen du stock de capital (graphique 6) montre un vieillissement particulier au Québec comparativement aux autres provinces.
3. Au chapitre du transport en commun, on ne constate aucun élan sur le plan de l'achalandage depuis 2012⁷. Le rajeunissement des équipements de transport en commun de même que l'élargissement de l'offre semblent plutôt lents.
4. Les gains à réaliser au niveau de l'efficacité énergétique et l'exemplarité de l'État en cette matière sont-ils pris en compte?

⁶ PIB selon les dépenses, base 2007, Québec, Institut de la statistique du Québec

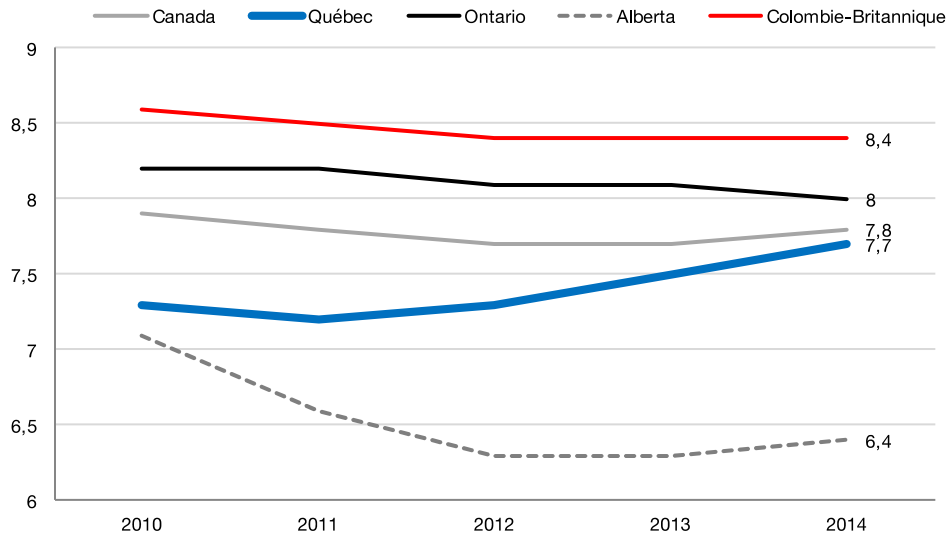
⁷ Source : rapport annuel de gestion du ministère des Transports. Voir page 48 / <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/organisation/rapport-annuel/Documents/rag-2016-2017.pdf>

Graphique 5
Dépenses en immobilisations, Infrastructures de génie liées aux transports, Québec
 En millions de dollars



Source : Statistique Canada, Tableau 029-0050

Graphique 6
Âge moyen des stocks de capital (autoroutes, routes, rues, ponts, viaducs)
 En nombre d'années



Source : Statistique Canada, Tableau 031-0010

Au regard de ces indicateurs, il convient donc d'évaluer la suffisance des investissements en infrastructures compte tenu des besoins du Québec. Leur qualité est également indispensable, car les besoins sont multiples et cela implique de maximiser le rendement des fonds investis en visant l'accroissement de la demande interne et l'augmentation des capacités productives, c'est-à-dire celles qui favoriseront à long terme la performance économique et environnementale.

La qualité de la gestion des projets et une juste évaluation des coûts d'entretien sont deux conditions essentielles et bien connues, mais encore trop souvent mal appliquées. L'expertise au sein même du ministère des Transports a déjà été mise en doute. Des investissements aussi élevés que ceux consentis dans le domaine des infrastructures, aux impacts aussi structurants sur l'économie et l'environnement, doivent être rentabilisés. Cela implique des expertises et une vision stratégique impeccables.

Le développement des infrastructures est aussi en lien direct avec le développement durable du Québec lorsque ces infrastructures facilitent le transport de personnes, de biens et d'information tout en permettant la réduction des émissions de GES. Le CPQ prône naturellement un système de transport efficace et participant toujours mieux à la protection de l'environnement. Des investissements réalisés de manière stratégique, notamment dans le transport collectif, dans les carrefours logistiques et les zones industrialo-portuaires, dans les ports et les aéroports du Québec et dans le transport ferroviaire, sont un facteur déterminant de prospérité. Le nouveau Programme d'aide pour les infrastructures aéroportuaires régionales qui a été annoncé lors du Sommet sur le transport aérien régional et qui servira, entre autres, à financer les travaux de maintien et de développement, en est un bel exemple. Finalement, le CPQ souhaite que les investissements futurs se fassent toujours sans délai indu et qu'il y ait arrimage entre le programme fédéral et le programme québécois des infrastructures (le PQI).

Les transformations nécessaires à une économie plus verte impliquent des coûts colossaux. Le CPQ considère que, en ce sens, le *Plan québécois en infrastructures*, ainsi que la *Politique sur la mobilité durable* de même que le *Plan directeur en transition énergétique* – dans la définition de leurs objectifs comme dans leur application – doivent, grâce à une approche judicieuse, rigoureuse et stratégique, permettre la réduction globale des coûts de réalisation des objectifs environnementaux, pour le secteur public, comme pour le secteur privé.

Par ailleurs, le CPQ souhaite que le Québec bénéficie davantage d'un dynamisme renouvelé de l'écosystème d'affaires de la construction⁸.

Le secteur de la construction est un secteur particulier. Si son poids est déterminant dans le PIB, il l'est également dans la progression du potentiel économique du Québec, dans le sens où il joue un rôle direct sur l'occupation économique du territoire. De plus, l'immobilier est en soi un investissement en capital, ce qui est favorable à l'accumulation d'un patrimoine économique.

Le PIB du secteur de la construction se redresse depuis 2016, après une longue période difficile. Malgré cette récente reprise, le secteur souffre néanmoins toujours d'une productivité déclinante (-12 % entre 2004 et 2016). Évaluée à 43 \$ en 2016, la productivité dans le secteur de la construction perd du terrain par rapport à celle des autres industries productrices de bien (productivité moyenne de 59 \$). Malgré ses caractéristiques traditionnelles et un encadrement limitant considérablement les effets entraînants de la concurrence, la construction doit s'adapter à l'évolution actuelle de l'économie et à la nécessité de gagner en efficacité. Du fait de son importance stratégique dans l'économie (21 milliards de dollars, 6,4 % du PIB), tout mécanisme qui favorisera une efficacité accrue dans ce secteur doit être déployé, notamment sur le plan de l'innovation et des pratiques exemplaires.

Parmi les facteurs d'affaiblissement de la productivité du secteur de la construction, le CPQ souhaite porter l'attention sur le lourd fardeau réglementaire et administratif que doivent porter les entrepreneurs de la construction. Par exemple, bien que la spécialisation comporte des avantages, le cloisonnement actuel des métiers n'est pas optimal. Par ailleurs, la réglementation sur les attestations de Revenu Québec ajoute au fardeau administratif déjà très lourd. Cette réglementation est également jugée inefficace pour lutter contre l'évasion fiscale. Le CPQ

⁸ Étude sur l'écosystème d'affaires de la construction au Québec, Conseil du patronat du Québec, mai 2016, lien Internet : <https://www.cpq.qc.ca/wp-content/uploads/2016/04/cpq-construction270516.pdf>

recommande une simplification du règlement sur les attestations de Revenu Québec dans le secteur de la construction, conformément à la *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif*.

Pour favoriser la performance à long terme et confirmer à court terme la reprise de l'activité dans le secteur de la construction, le CPQ recommande ce qui suit.

1. Stratégie économique pour les infrastructures et le bâtiment

Le CPQ souhaite que le gouvernement dote l'écosystème de la construction d'une grappe industrielle dédiée à l'innovation dans les infrastructures et le bâtiment. Il s'agirait d'un premier pas vers l'émergence d'une stratégie intégrée, visant à mettre en place des mesures favorables à la productivité du secteur, à l'intégration des avancées technologiques (tel que le BIM) et à une gouvernance plus propice à la concurrence et à la flexibilité de sa force de travail.

2. Mesures spécifiques à l'accès à la propriété et à la rénovation

Alors que les investissements en immobilier résidentiel ont participé à la relative vigueur de l'économie québécoise au cours de la dernière décennie, la baisse du nombre de mises en chantier devrait être accentuée par le resserrement récent des conditions d'emprunt annoncé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi que par la remontée prochaine des taux d'intérêt. Dans ce contexte, le CPQ souhaite que le gouvernement encourage l'accès à la première propriété au moyen d'un régime d'épargne propriété et d'un prêt intergénérationnel. De plus, dans l'objectif d'encourager l'activité du secteur de la construction et au vu de son succès, le CPQ souhaite le renouvellement du programme RénoVert et son application au parc locatif.

RECOMMANDATIONS DU CPQ POUR LES INFRASTRUCTURES ET LE BÂTIMENT

Recommandation 11

Arrimer le Plan québécois des Infrastructures avec le Programme fédéral des infrastructures et accélérer la conclusion des ententes pour le financement des grands projets d'infrastructures, y compris au niveau municipal

Recommandation 12

Mettre en place les actions qui mèneront à une amélioration concrète des opérations et de l'expertise au sein du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour une meilleure coordination et une plus grande efficacité dans l'application du Plan québécois des infrastructures

- L'adhésion sociale et le succès économique des grands projets profiteront d'annonces moins hâtives et d'études précises sur la structure et les scénarios de coûts afin de limiter des réévaluations trop nombreuses
- Renforcer le financement des projets d'infrastructures grâce à des modèles de financement innovants, tels que ceux convenus avec la Caisse de dépôt et placement du Québec dans le domaine du transport en commun, lorsque de tels modèles sont appropriés, et en retenant les meilleures pratiques en la matière
- Mettre à jour le décret définissant le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes ou encore par le secteur du génie civil, afin de favoriser des travaux de conception garants de la qualité des projets

Recommandation 13

En particulier, pour le dynamisme du secteur de la construction

- Poursuivre la modernisation du secteur de la construction dans le sens d'une gouvernance plus propice au cloisonnement optimal des métiers pour que sa main-d'œuvre soit plus flexible et plus productive
- Revoir les restrictions à la déduction pour petites entreprises (DPE) pour que les entreprises du secteur de la construction puissent être assujetties au taux d'impôt le plus bas
- Simplifier le règlement sur les attestations de Revenu Québec dans le secteur de la construction, conformément à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif
- Encourager l'accès à la première propriété au moyen d'un régime d'épargne propriété et d'un prêt intergénérationnel
- Renouveler le programme RénoVert et l'appliquer au parc locatif

Recommandation 14

Se doter d'une grappe industrielle dédiée à l'innovation dans les infrastructures et le bâtiment à l'instar des autres filières industrielles à fort potentiel

B) Succès économique de la transition énergétique

Même dans le cas du Québec, qui bénéficie de l'atout hydroélectrique, l'enjeu de la décarbonisation de l'économie est d'une ampleur qui n'implique rien de moins que le déploiement de mesures « extraordinaires »⁹.

Le Québec a réussi à plafonner sa consommation de carburant à 16 millions de tonnes d'équivalent pétrole (TEP) depuis le début des années 2000. Plus des 2/3 sont utilisés dans le domaine du transport. La réduction de 40 % de la consommation de produits pétroliers d'ici 12 ans, tel que le prévoit la Politique énergétique 2030, n'est pas irréalisable. Cependant, cette grande transformation nécessite des leviers suffisants en termes d'investissements, dont l'élan implique nécessairement des conditions de rentabilité. Une culture proprement économique doit animer la protection de l'environnement. C'est le principal message que le CPQ souhaite appuyer dans le cadre des consultations prébudgétaires.

Soyons clairs : l'enjeu de la transition énergétique ne sera pas réglé en 2030. L'enjeu est permanent et il n'est pas possible de penser la protection de l'environnement dans la durée sans envisager cette protection dans la logique d'un rendement de l'investissement. L'application fiscale et réglementaire de la politique environnementale doit rejoindre les objectifs de la politique économique. Dans cette perspective et dans le cadre des consultations prébudgétaires, le CPQ souhaite ainsi insister sur trois aspects.

1) Une gestion parfaitement stratégique du Fonds vert

Le Fonds vert figure parmi les leviers financiers les plus importants pour permettre au gouvernement de faire de l'enjeu environnemental une source de progrès et de prospérité. Le Fonds vert accumulera 3 milliards de dollars en 2020, une somme importante et dont il convient d'optimiser l'utilisation compte tenu des objectifs ambitieux de la *Politique énergétique* et de la rigueur requise dans le contexte actuel

⁹ Les cibles de la Politique énergétique du Québec prévoient d'ici 2030 : une amélioration de 15 % de l'efficacité énergétique, une réduction de 40 % de la quantité de produits pétroliers consommés, l'élimination complète du charbon thermique, une hausse de 25 % de la part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie et une augmentation de 50 % la production de bioénergie

des finances publiques. Cette somme est l'apport des consommateurs et des entreprises pour financer le *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*. La confiance en l'action gouvernementale doit être sans faille : les membres du CPQ ont consenti dans le passé des efforts considérables pour la protection de l'environnement et la réduction des émissions de GES. Pour renforcer leur engagement vis-à-vis des politiques québécoises, il est impératif que la contribution du secteur privé au Fonds vert se traduise par des résultats tangibles tant sur le plan écologique que sur la capacité du Québec à créer de la richesse. Conséquemment, le CPQ recommande que le Fonds vert soit investi pour le financement des grands projets aux effets directs sur le développement du Québec, en visant les objectifs spécifiques du Québec en matière de transition énergétique. De plus, le gouvernement devrait se concentrer sur le développement d'un portefeuille technologique transversal, dont les applications peuvent concerner un maximum de secteurs. Le CPQ recommande enfin de réserver les investissements plus risqués à un financement en capital de risque. Le gouvernement n'est pas habilité à évaluer et à gérer de tels risques et, étant donné la provenance du Fonds, il convient de ne pas en éparpiller les ressources dans des petits projets aux résultats incertains. Il conviendra plutôt d'encourager le développement de fonds privés de taille conséquente.

2) Une écofiscalité judicieuse

L'écofiscalité doit être calibrée de manière à inciter le plus positivement et le plus rapidement possible les comportements environnementaux les plus porteurs : le but de l'écofiscalité ne doit pas être de collecter des recettes supplémentaires pour le gouvernement, mais plutôt d'orienter les agents économiques vers un comportement plus « vert », à coût neutre. Toute taxe environnementale devrait être compensée par la réduction d'un autre prélèvement, notamment au chapitre de l'impôt sur le revenu des sociétés.

3) Considérer les distributeurs d'énergie en partenaires

La réussite des objectifs repose également sur une approche de partenariat avec les principaux distributeurs concernés et nécessite, pour un fonctionnement optimal, une révision du cadre des décisions prises par la Régie de l'énergie qui, trop souvent, ne permet pas l'agilité nécessaire à la mise en œuvre d'approches novatrices.

RECOMMANDATIONS DU CPQ POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Recommandation 15

Garantir l'efficacité de TÉQ en définissant sa mission et ses objectifs en cohérence et cohésion, sur les plans opérationnels et financiers, avec la Politique énergétique 2030, le Plan d'action contre les changements climatiques (PACC) et la future Politique québécoise de mobilité durable (PQMD)

Recommandation 16

Assurer une utilisation stratégique du Fonds vert et en faire un outil de financement orienté vers l'investissement dans les initiatives de conversion des transports, des industries et des procédés

Recommandation 17

Établir un cadre budgétaire cohérent et prévisible à long terme pour la Politique québécoise de mobilité durable (PQMD)

- Revoir le partage des coûts d'exploitation et en immobilisations du transport collectif entre les municipalités et le MTMDET, et rééquilibrer le financement entre transport collectif et transport routier
- Renforcer les programmes de conversion pour tous les modes de transport de marchandises afin d'améliorer leur productivité énergétique, notamment :
 - Programme écocamionnage
 - Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF)

- Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal (PREGTI)
- Prévoir des incitatifs pour densifier l'aménagement du territoire

C) Développement régional de l'économie québécoise

Le dynamisme des régions et des localités est crucial dans un contexte de mondialisation.

Aujourd'hui, les régions et les localités, en tant qu'espaces économiques, réapparaissent en effet parmi les centres de vitalité économique : la mondialisation, qui intègre les industries aux chaînes mondiales de valeur, semble de plus en plus faire de l'espace local le seul espace sur lequel les juridictions ont encore un contrôle pour donner une impulsion au développement économique. C'est en effet dans l'espace local que se bâtissent les écosystèmes entrepreneuriaux, les systèmes d'innovation et la concentration nécessaire à la créativité et à l'attraction des talents.

Il faut faire ressortir davantage l'importance des économies locales, car les décisions locales et régionales sont interdépendantes sur les phénomènes économiques. D'ailleurs, la ville de Montréal s'est inscrite en 2017 dans cette nécessité en créant la *Maison des régions*, afin d'offrir aux Régions un « accès renouvelé à la métropole » et de reconnaître Montréal, centre économique du Québec dans son rôle de tremplin, de locomotive et de facilitateur pour le développement économique des régions. Cette ouverture entre la métropole et les régions n'est pas anecdotique et l'intérêt d'une telle initiative n'est certainement pas à sens unique. Le chômage des immigrants, concentré à Montréal, est un exemple parmi d'autres de l'importance d'une harmonie entre les différentes régions : une meilleure coopération pour une meilleure adéquation des ressources disponibles aux besoins de main-d'œuvre permettra le déploiement direct du potentiel de l'économie québécoise.

Le découpage territorial du Québec a longtemps été conçu sous un angle administratif avec un partage de responsabilités entre les paliers gouvernementaux.

L'adoption récente de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à leur accorder à ce titre plus d'autonomie (juin 2017) et l'énoncé récent de la nouvelle stratégie gouvernementale en matière de développement régional (décembre 2017) dressent ensemble la table pour une combinaison, que le CPQ juge gagnante, de l'autonomie et de la collaboration pour 1) le renforcement du potentiel des économies régionales par une coordination du développement local plus proche des réalités terrain ; 2) une contribution plus active aux stratégies sectorielles menées notamment par le MÉSI ; 3) aller chercher les effets de réseaux avec le développement des relations économiques entre les régions.

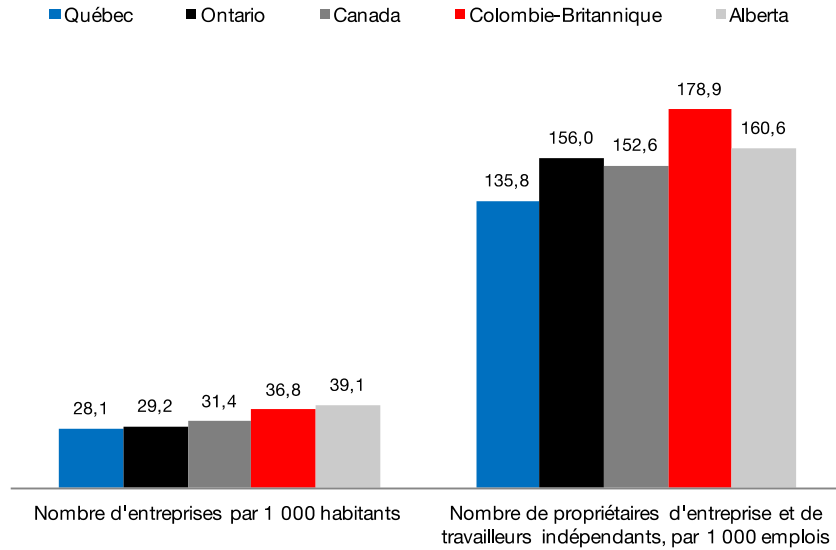
Après l'abolition des CLD et des CRÉ en 2014, la réorganisation de l'aide au développement régional a été « suspendue », et ce, dans le contexte où la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat « Foncez, tout le monde vous admire » n'avait plus cours depuis 2014. Largement orientée vers le développement économique des régions, cette stratégie s'appuyait en effet sur un réseau très vaste d'organismes répartis sur l'ensemble du territoire québécois.

Le CPQ propose que le prochain *Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat* (PAGE) insiste sur 1) la valorisation des atouts sectoriels des régions ; 2) la poussée de l'entrepreneuriat technologique ; 3) l'attraction des entrepreneurs immigrants.

Tout en reconnaissant la qualité et la vision qui ont présidé à la précédente Stratégie entrepreneuriale, le CPQ note que l'intensité entrepreneuriale du Québec accuse du retard par rapport à d'autres provinces (graphique 8). De plus, si le nombre d'entreprises sans aide rémunérée continue d'augmenter depuis une quarantaine d'années, le nombre d'entreprises avec aide rémunérée (les entreprises qui créent de l'emploi) a plutôt tendance à diminuer, et de manière assez nette depuis 2005 (graphique 8).

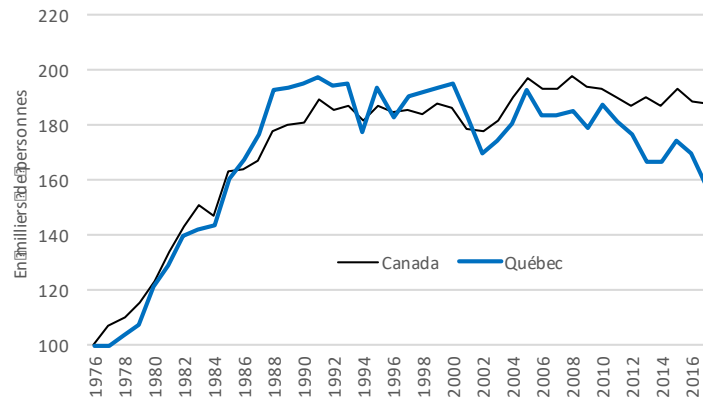
Le CPQ propose dans la prochaine partie de placer la réflexion en priorité sur l'accès des entreprises à l'expertise et à un accompagnement stratégique.

Graphique 7
Intensité entrepreneuriale, 2015



Source : Statistique Canada, Tableau 282-0012

Graphique 8
Nombre de propriétaires actifs d'une entreprise constituée ou non en société, avec aides rémunérées, Québec
En milliers de personnes



Source : Statistique Canada, Tableau 282-0012

RECOMMANDATIONS DU CPQ POUR LE DYNAMISME DES RÉGIONS ET LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

Recommandation 18

Pour la capitalisation des PME et le développement régional

- Envisager la mise en place d'un nouveau programme qui contribuerait à la capitalisation et au développement des petites entreprises. Par exemple, le régime d'épargne-actions RÉA avait démontré certains avantages, notamment pour favoriser l'entrée en bourse des petites entreprises
- Déployer sans tarder le réseau Internet haute vitesse dans toutes les régions du Québec (pas d'Internet, pas d'économie)
- Privilégier dans le prochain *Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat* (PAGE) le dynamisme entrepreneurial en région par des incitatifs particuliers sur les créneaux d'excellence, des objectifs ambitieux sur l'entrepreneuriat technologique, l'attraction des immigrants entrepreneurs

Recommandation 19

Créneaux des ressources naturelles

- Promouvoir une acceptabilité sociale plus conforme à l'impératif de prospérité, en particulier au chapitre de l'exploitation des ressources naturelles

3. Accompagnement stratégique des entreprises

A) L'économie d'aujourd'hui est immatérielle

À l'ère de la mondialisation, de l'interdépendance entre les économies internationales, de la fragmentation de la production et de l'intégration des entreprises aux chaînes mondiales de valeur, les avantages comparatifs sur lesquels pouvait auparavant se baser l'activité des économies concurrentes ont tendance à s'effacer. De plus, l'entrée de la Chine en 2001 dans l'OMC et l'explosion des TIC depuis le début des années 2000 ont considérablement perturbé le positionnement des grands centres de production. Le Canada, notamment, a perdu sa position privilégiée de premier partenaire commercial des États-Unis tandis que l'instabilité actuelle de l'ALENA rappelle la fragilité des relations commerciales et la nécessité du recours aux moteurs plus intrinsèques de la compétitivité et la productivité que sont l'innovation et l'entrepreneuriat, l'investissement en capital humain et l'intégration technologique.

Apparue avec le phénomène de la tertiarisation il y a déjà plusieurs décennies, l'émergence de ce qu'on a longuement appelé l'économie du savoir a été suivie, au début des années 2000, par l'importance reconnue du capital dit immatériel. Le processus de dématérialisation de l'économie a été accéléré par l'émergence de l'Internet, mais le concept comprend également la dimension organisationnelle, relationnelle et humaine de l'entreprise. Le capital immatériel est notamment au cœur de la capacité des entreprises et des économies à innover.

Largement supérieur au capital dit matériel, le capital immatériel constitue selon la Banque mondiale (2006) 80 % de la richesse des pays les plus riches de l'OCDE (82 % aux États-Unis, 72 % au Canada, données pour 2006).

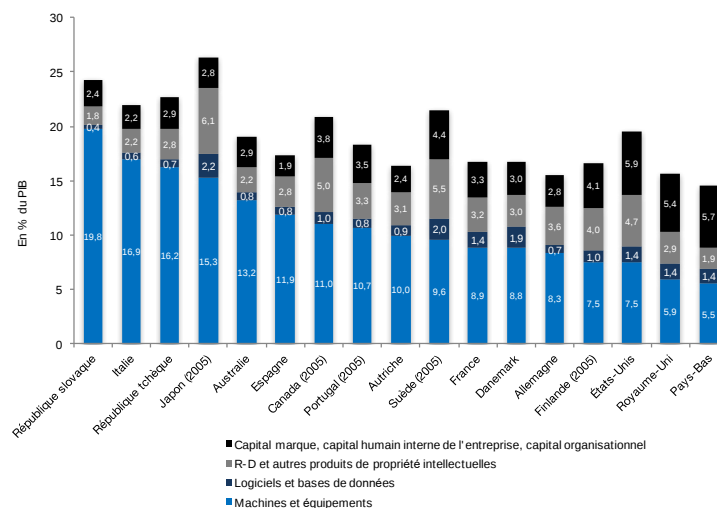
Selon les données de l'OCDE, l'investissement dans ces biens immatériels supplantait déjà en 2006 celui dans le capital physique (machines et équipements) aux États-Unis, en Finlande, au Royaume-Uni et en Suède¹⁰ (ce qui ne semblait être pas le cas au Canada) (graphique 10). La situation serait vraisemblablement pareille aujourd'hui.

Selon le tout dernier rapport de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), i) le capital immatériel a représenté en moyenne 30,4 % de la valeur totale des biens manufacturés vendus au cours de la période 2000-2014; ii) les revenus du capital immatériel ont globalement progressé de 75 % entre 2000 et 2014 en termes réels, pour atteindre 5 900 milliards de dollars américains en 2014.

La disponibilité des données est encore limitée, mais il semble que le Québec accuse un retard dans les investissements en TIC, ainsi que dans la formation professionnelle. En 2015, les investissements en TIC se limitaient au Québec à 1 768 \$ par travailleurs, soit un taux de 21 % inférieur à la moyenne canadienne, et de 28 % inférieur à l'Ontario.

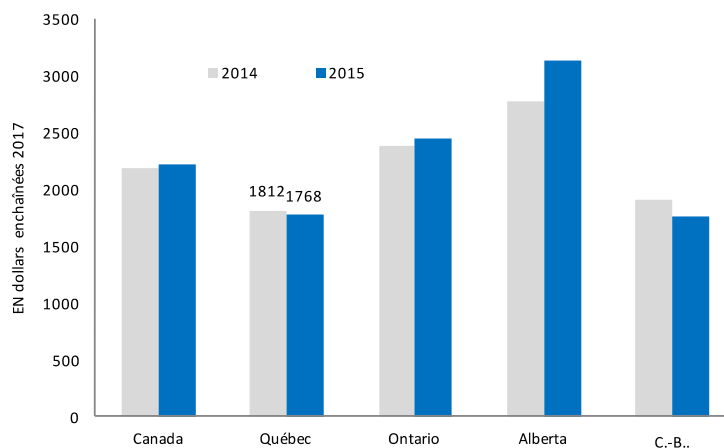
¹⁰ Les actifs immatériels, extrait d'une étude de l'OCDE. Lien Internet : <https://www.oecd.org/fr/sites/strategiedelocdepourlinnovation/45296600.pdf>
New sources of growth: intangible assets, OCDE, 2011. Lien Internet : <https://www.oecd.org/sti/inno/46349020.pdf>

Graphique 9
Investissements dans les actifs fixes et immatériels, 2006
 En pourcentage du PIB



Source : Tableau de bord de l'OCDE de la science, de la technologie et de l'industrie 2011

Graphique 10
Investissement en technologies de l'information et des communications par travailleur
 En dollars enchaînés de 2007



Source : Statistique Canada, Tableaux 031-0007 et 282-0002

Face aux transformations radicales imposées par le numérique, et plus récemment par l'intelligence artificielle, il est possible que les entreprises les moins proactives sur le plan technologique adoptent une attitude attentiste. Aujourd'hui les technologies évoluent très vite, les plus récentes étant aussi un tremplin pour les prochaines. Pour le CPQ, il impératif d'accélérer les investissements des PME en faveur de leur modernisation. Les investissements en machines et matériel semblent se ressaisir, mais la croissance constatée en 2017 s'explique surtout par l'effet de rebond suivant plusieurs années moribondes. Par contre, les investissements en produits de propriété intellectuelle, actifs immatériels, restent dans le rouge (tableau 1).

Tableau 1
Investissements non résidentiels des entreprises, par composante, Québec*
 En millions de dollars et croissance annuelle en pourcentage

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
Investissements non-résidentiels des entreprises	30 157	30 692	26 822	27 810	30 383	33 151	32 788	29 328	28 221	28 549	29 267	29 514	30 397
Croiss. ann. en %	7%	2%	-13%	4%	9%	9%	-1%	-11%	-4%	1%	3%	1%	3%
Ouvrages non résidentiels	9 933	9 868	9 894	9 516	11 147	13 667	13 627	12 278	11 764	12 279	12 538	12 585	12 760
Croiss. ann. en %	8,7	-0,7	0,3	-3,8	17,1	22,6	-0,3	-9,9	-4,2	4,4	0,5	0,4	1,4
Machines et matériel	13 553	13 820	10 593	11 613	12 094	12 620	12 504	10 209	9 870	9 869	10 334	10 449	11 079
Croiss. ann. en %	5,8	2,0	-23,4	9,6	4,1	4,3	-0,9	-18,4	-3,3	0,0	4,0	1,1	6,0
Produits de propriété intellectuelle	6 671	7 004	6 335	6 681	7 142	6 864	6 657	6 841	6 587	6 401	6 395	6 480	6 558
Croiss. ann. en %	5,5	5,0	-9,6	5,5	6,9	-3,9	-3,0	2,8	-3,7	-2,8	1,0	1,3	1,2

Source : PIB selon les dépenses, Institut de la statistique du Québec
** Désaisonnalisées au taux annuel, base 2007*

Globalement, l'intégration des nouvelles technologies doit s'accélérer, car un ajustement tardif des entreprises québécoises peut très facilement les mettre en péril. La transformation numérique commence déjà à être doublée de celle de l'intelligence artificielle.

B) L'accélération des investissements et l'accompagnement des entreprises

Pour augmenter leur performance, les entreprises ont besoin d'investir dans les nouvelles technologies et de moderniser l'ensemble de leur processus. Pour cela, elles doivent investir en capital physique aussi bien qu'en capital humain. Cela présuppose l'accès à de multiples expertises.

Le Québec doit faciliter l'augmentation du degré technologique des entreprises québécoises. Cela implique une hausse des investissements en technologies, mais aussi l'accompagnement et l'expertise nécessaires pour les implanter. Une politique économique très proactive sur la transformation des modèles d'affaires et les facilités pour recourir à l'expertise élèveront la qualité des projets d'investissement et, partant, les possibilités de financement : les prêteurs de fonds privilégient en effet les projets d'investissement menés par des équipes managériales solides. De plus, la qualité des projets justifie la récurrence des financements et dynamise la croissance des PME.

Longtemps réputé comme pépinière de petites entreprises, le Québec doit maintenant montrer sa capacité à faire émerger davantage d'entreprises à fort potentiel de croissance. Pour monter en échelle, les PME doivent accéder au marché mondial. La R-D et le développement de nouveaux produits et de services ne sont que des préalables au succès économique. La commercialisation et la capacité d'investir les marchés étrangers sont cruciales. De leur croissance dépendra la capacité de commercialisation des entreprises dans des réseaux internationaux beaucoup plus complexes et plus concurrentiels que dans le passé.

Les PME doivent davantage se doter des divers systèmes de gestion (autrement dit l'expertise) qui leur permettront de structurer leur croissance. L'économie et la concurrence sont devenues beaucoup plus complexes et beaucoup plus instables que dans le passé. À l'échelle d'une PME ces nouvelles réalités sont beaucoup plus difficiles à endosser. Cela se constate notamment dans leurs difficultés à intégrer le numérique, qui peut impliquer la restructuration presque totale de leur modèle d'affaires et de leur système de gestion. Ainsi, si la création d'entreprise est relativement accessible, la croissance apparaît beaucoup plus fastidieuse lorsque les PME ne disposent pas du système de gestion adéquat pour faciliter les différentes étapes de leur croissance. De plus, les PME aux organisations les mieux structurées facilitent la gestion de risque des prêteurs de fonds et augmentent donc leur chance d'accéder à du financement.

Parmi les autres facteurs défavorables aux PME, mentionnons le manque et la complexité de l'information sur le soutien et le financement des entreprises, qui contribuent très certainement aux difficultés des dirigeants à prendre les décisions stratégiques qui appuieront leur croissance. À cet égard, le CPQ attend beaucoup de l'efficacité du service Entreprises Québec. L'action publique est bien placée pour rentabiliser des ressources informationnelles de qualité et véritablement facilitantes pour les entrepreneurs. Pour le CPQ, la qualité de l'information est également favorable à l'utilisation adéquate et à la performance des programmes de soutien aux PME.

Ainsi Le CPQ propose de favoriser la création de nouvelles entreprises, mais suggère de ne pas négliger les besoins de soutien à la croissance des PME existantes.

À côté des nombreux outils, programmes, stratégies et politiques de nature économique, le CPQ continue de plaider pour une amélioration plus marquée de la compétitivité fiscale des entreprises. En effet, la réduction du fardeau fiscal des entreprises libère leurs capacités financières et leurs capacités d'investissement, tant en capital physique qu'en capital humain.

En pourcentage du PIB, l'impôt sur le revenu des sociétés s'élève à 5,5 % au Québec, une part largement supérieure aux 3,5 % dans le reste du Canada. Sur cet indicateur, le Québec occupe le 4^e rang après la Suède, le Luxembourg et l'Australie. De plus, l'impôt des sociétés occupe 14,4 % des revenus fiscaux du Québec, contre 9,7 % pour la moyenne des états membres de l'OCDE¹¹.

Selon *The Tax Foundation*, le taux marginal d'imposition sur les revenus des entreprises a tendance à diminuer partout dans le monde. La moyenne mondiale de ce taux marginal est passée de 30 % en 2003 à 22,5 % en 2016¹².

De manière générale, l'accélération des investissements des entreprises est urgente. Pour le CPQ, une croissance trop lente des investissements s'apparente, dans le contexte économique et technologique actuel, à « rater le train ».

Afin de favoriser l'investissement dans les entreprises du secteur manufacturier et de la transformation des ressources naturelles, le gouvernement a mis en place dans son budget de 2016 un programme de réduction des coûts d'électricité dans les entreprises admissibles. La durée maximale d'application de ce rabais est de quatre ans. Or, étant donné l'ampleur des montants généralement investis, cette période est insuffisante pour rentabiliser l'investissement. Il serait pertinent de la porter à huit ans, afin de favoriser une plus grande utilisation de cette mesure et un accroissement des investissements privés, de la productivité et de la compétitivité des entreprises.

¹¹ Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2018, Chaire en fiscalité et en finances publiques, janvier 2017. Lien Internet : <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2018-01-Bilan-de-la-fiscalité-au-Québec-Édition-2018.pdf>

¹² *Corporate Income Tax Rates Around the World*, 2016, Tax Foundation, août 2016, <http://taxfoundation.org/article/corporate-income-tax-rates-around-world-2016>

RECOMMANDATIONS DU CPQ POUR L'ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Recommandation 20

Accélérer la réduction des impôts sur le revenu des entreprises

Recommandation 21

Augmenter la déduction fiscale pour amortissement afin de répondre à l'évolution rapide des technologies, en insistant en particulier sur les catégories des ordinateurs et matériel connexe, matériel d'infrastructure pour réseaux de données, machinerie et outillage de fabrication, brevets

Recommandation 22

Porter à huit ans la durée du programme de réduction des coûts d'électricité afin de favoriser l'investissement privé et l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises

Recommandation 23

Faire un suivi régulier de la performance globale du Québec en matière d'innovation et d'intégration numérique, et accélérer au besoin les mécanismes prévus dans la SQRI et dans la Stratégie numérique du Québec

Recommandation 24

Étant donné le caractère généralisé de la transformation numérique, le CPQ recommande

- La modification des critères d'admissibilité du crédit d'impôt au développement des affaires électroniques, dont l'accès est actuellement limité aux entreprises dites du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC)
- Le maintien du crédit d'impôt pour la production multimédia à l'égard des postes requérant l'expertise, notamment le secteur stratégique du jeu vidéo. Pour ce crédit également, le CPQ recommande d'en ouvrir l'accès non pas en fonction du secteur d'activité, mais du champ professionnel ou de l'expertise

Recommandation 25

Rassurer le secteur financier sur ce que le gouvernement envisage pour desserrer ces taxes sectorielles réservées aux institutions financières et aux compagnies d'assurance

Recommandation 26

Rétablir l'équité fiscale sur le commerce électronique par l'application réelle et effective d'une taxe sur la vente de biens et de services numériques vendus aux consommateurs québécois par des entreprises étrangères. À cet égard, les autorités fiscales doivent rapidement suivre les recommandations de l'OCDE et l'exemple de l'Union européenne et de l'Australie

4. Économie du savoir, capital humain, cohésion sociale

La rareté du capital humain est au cœur de la politique économique de la plupart des pays occidentaux. L'accélération actuelle des technologies, en particulier le développement des premières applications de l'intelligence artificielle, envoie des signaux très clairs : la qualité de l'éducation et la formation tout au long de la vie sont deux grandes priorités nationales.

Si l'élargissement du bassin de main-d'œuvre reste une nécessité pour la prospérité future du Québec, il est aujourd'hui urgent d'agir sur la qualité du capital humain et le CPQ croit nécessaire de promouvoir, dès le prochain budget, une grande vague d'investissement dans le développement de ce capital humain.

A) Entre la concurrence des robots et la complémentarité du travail humain

Le contexte technologique et l'intensité de la concurrence ne feront pas du manque de main-d'œuvre dans certains métiers ou dans certains secteurs un rempart au chômage : l'économie est maintenant basée sur l'intelligence et l'information, et la gestion de l'information occupera toute la chaîne de valeur de manière plus ou moins sophistiquée. Ainsi, la prospérité du Québec passera-t-elle sans équivoque par des investissements massifs en capital humain. Actuellement, aucun plan d'action ne reconnaît concrètement l'urgence et l'ampleur de cette nécessité. Face au travail humain, la concurrence des technologies est très forte. L'intelligence artificielle sera en mesure de remplacer des emplois jusqu'ici considérés comme des emplois qualifiés. Cela suggère d'agir sur deux plans.

1. **Une éducation de qualité supérieure** - Il faut renforcer la complémentarité entre le travail de l'humain et celui de la machine, en rapprochant la contribution humaine là où les machines ne peuvent pas entrer en compétition. Pour cela, une éducation de base de qualité doit permettre le choix d'une spécialité professionnelle sans compromettre les compétences transversales, dans une école qui cultive la créativité, la capacité d'innovation et la capacité d'adaptation.
2. **Une culture de formation tout au long de la vie** - Les systèmes d'éducation et de formation doivent évoluer en faveur de l'augmentation généralisée des compétences et d'une culture de formation tout au long de la vie professionnelle : dans le contexte où la mondialisation et les technologies continueront d'engendrer dans l'avenir de nombreuses instabilités, l'adaptabilité du capital humain sera la clé d'une performance économique toujours renouvelée.

Le CPQ est inquiet au regard de différents indicateurs sur la disponibilité et la qualité de la main-d'œuvre, notamment :

- Le pourcentage des personnes de 20 à 24 ans sans diplôme d'études secondaires et qui ne fréquentent pas l'école est évalué en 2016 à 9,1 % au Québec, une proportion en baisse par rapport à 2011 (10,1 %), mais représentant néanmoins le double de celles de l'Ontario (4,6 %) et de la Colombie-Britannique (5,3 %). Il faut surveiller les résultats des efforts récemment accrus du gouvernement du Québec pour accélérer la lutte contre le décrochage scolaire.
- Le taux d'activité des personnes de plus de 55 ans apparaît relativement bas lorsqu'on le compare aux autres provinces canadiennes ou à d'autres pays développés. De plus, le Québec semble avoir plus de difficulté que les autres provinces canadiennes à intégrer les immigrants au marché du travail, et dont le taux de chômage est systématiquement plus élevé par rapport aux populations nées au Canada. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'une perte en termes de force de travail, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

B) Une vision large et à long terme pour le capital humain

Étant donnée la priorité première que le CPQ accorde à la prospérité et au progrès économique et social, la question du développement du capital humain est d'abord traitée dans la perspective d'une économie plus performante. Cependant, l'intégration rapide des nouvelles technologies, et en particulier l'émergence de l'intelligence artificielle, peut précipiter des changements qu'il faut aborder avec prudence : il faudra en effet penser à des mécanismes qui éviteront la glissade des inégalités intellectuelles. On ne peut plus attendre une génération avant de penser à l'adoption de nouvelles méthodes de travail et à l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation.

1) Vers une stratégie nationale sur la main-d'œuvre

Dans cette urgence, le CPQ propose la mise en place d'une stratégie nationale sur la main-d'œuvre (SNMO). Il s'agit de mobiliser l'ensemble des acteurs privés ou publics autour d'un projet de société audacieux qui pourra hisser le Québec au rang de chef de file dans le développement et l'adaptation des compétences.

Malgré les freins que sont les ressources limitées, l'approche proposée par le CPQ est réaliste : elle insiste sur les enjeux prioritaires et propose des avenues qui sont facilement et rapidement applicables. De plus, les rendements des investissements en capital humain se mesurent, certes, à moyen ou à long terme, mais ils sont forcément positifs lorsque ces investissements sont conformes aux besoins du marché du travail et aux conditions de performance de l'entreprise.

Ces rendements sont de sources multiples et convergentes. Les investissements en formation résultent en :

- un gain économique privé pour les individus formés qui, en augmentant leur productivité, augmentent également leur salaire ;
- un gain économique public, par des effets d'externalités multiples : baisse du chômage, meilleure intégration économique, augmentation globale de la capacité d'innover sont autant de conséquences;
- des gains de nature sociale, avec entre autres, une augmentation du bien-être individuel, de la cohésion sociale, de la santé, etc.

L'ensemble de ces gains est favorable à l'augmentation de la croissance économique et du niveau de vie.

Le capital humain est un capital immatériel qui, comme tout capital, peut se déprécier. De plus, les investissements en capital humain, comme tout investissement, doivent répondre à un objectif de rentabilité. Pour assurer cette rentabilité, la SMNO doit être inclusive, prévoir la coordination de l'ensemble des acteurs, faciliter au maximum les investissements en capital humain et le développement des systèmes de gestion pour augmenter l'expertise et le capital savoir au sein des entreprises.

GOUVERNEMENT

Axes d'intervention

Réglementation intelligente dans un environnement de concurrence

Sélection et intégration de l'immigration

Veille stratégique en matière de MO

Financement adéquat et prévisible

Facteurs de succès

Leadership éclairé et coordination interministérielle efficace

Amélioration en continu des compétences humaines de l'appareil de l'État

INDIVIDUS

Axes d'intervention

Futurs travailleurs

Travailleurs en emploi

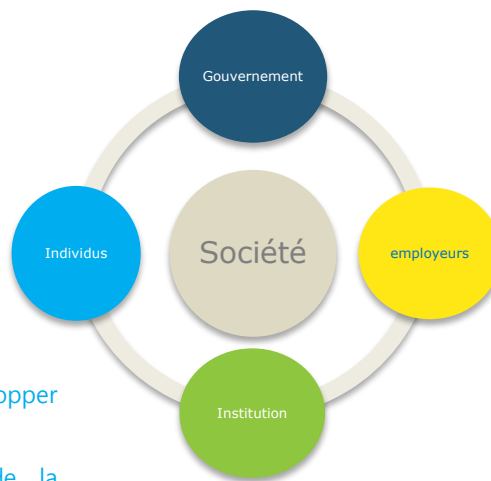
Travailleurs sous-représentés

Culture entrepreneuriale

Facteurs de succès

Mieux informer et orienter / développer
le plein potentiel de chacun

Assurer une mise en œuvre de la
Politique sur la réussite éducative qui
permette de produire des résultats
probants



EMPLOYEURS

Axes d'intervention

Gestion du capital humain

Gestion de l'organisation du travail

Gestion du changement

Gestion de la diversité

Facteurs de succès

Instaurer un programme de
conciergerie pour les services et
l'expertise en ressources humaines
offerts à des regroupements

INSTITUTIONS

Axes d'intervention

Qualité et accessibilité des programmes réguliers

Rapidité d'adaptation des programmes

Flexibilité, besoins particuliers

Alternance travail-études et stages

Facteurs de succès

Moduler le financement pour répondre aux besoins
particuliers

Impliquer les employeurs dans la gouvernance +
développement des programmes

2) Développer une nouvelle offre d'accompagnement en ressources humaines

Plus spécifiquement et dans le contexte où la main-d'œuvre est un enjeu prioritaire, tant au plan économique que social, le CPQ propose la mise en place graduelle dans les régions du Québec, d'un service d'accompagnement ciblé et personnalisé d'expertises en matière de ressources humaines, afin de regrouper les besoins d'entreprises sur une base locale.

En effet, le CPQ a constaté que bon nombre d'entreprises n'ont pas la taille nécessaire ou l'expertise plus poussée pour se doter d'un service interne de ressources humaines à la mesure de leurs besoins, et que ces entreprises se sentent démunies face à la multitude de programmes disponibles. Il est également apparu évident que ces entreprises hésitent à recourir à des services professionnels spécialisés par manque de contact et de référencement. C'est donc à ce « chaînon manquant » que le CPQ pense qu'il faut s'attaquer. Le CPQ est prêt à déployer un service de conciergerie en ressources humaines à l'échelle provinciale pour améliorer la productivité et l'agilité des entreprises, et accompagner les employeurs dans les mesures qu'ils mettent de l'avant pour pallier la rareté de main-d'œuvre.

Pour ce faire, le projet consiste à déployer un service de coordonnateurs en matière de capital humain, préférablement localisés dans une zone industrielle afin de regrouper une masse critique d'employeurs sur un territoire délimité, afin d'offrir un diagnostic personnalisé de leurs besoins et leur présenter une gamme de services de soutien en matière de ressources humaines, qu'il s'agisse de programmes ou d'expertises. Le principe est donc celui de la mutualisation sur base locale des besoins en ressources humaines de plusieurs entreprises qui sont regroupées, et auxquelles le CPQ offrirait un service de conciergerie en ressources humaines.

Après avoir établi, dans un premier temps, un diagnostic dans chaque entreprise, il s'agirait de présenter l'ensemble des programmes gouvernementaux pouvant répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic; de proposer une liste de ressources disponibles tant publiques que privées, sur base locale, pour fournir les services requis, et finalement de fournir un accompagnement dans l'élaboration d'un plan adapté aux besoins de l'entreprise et de sa mise en œuvre afin de s'assurer de la qualité des services rendus par les fournisseurs de service.

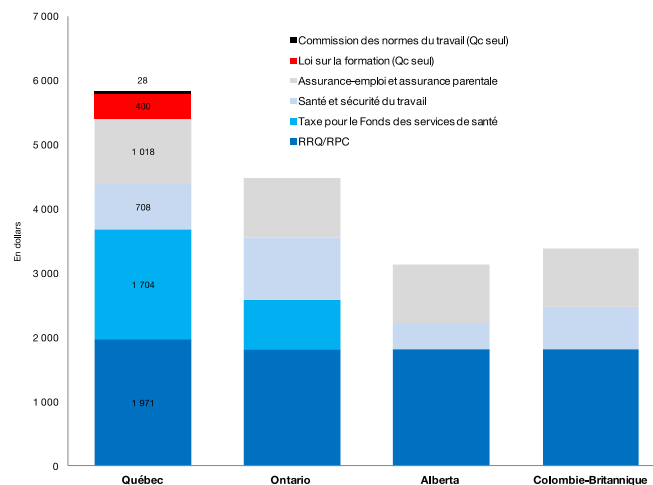
Comme il s'agit d'un projet d'envergure qui nécessitera plusieurs années avant d'être accessible sur tout le territoire du Québec, la formule proposée devra être validée au moyen de projets pilotes dans des régions différentes du Québec.

3) Coût du travail : alléger les taxes sur le capital humain

Le CPQ rappelle que les taxes sur la masse salariale constituent des taxes sur le capital humain qui peuvent avoir des effets sur les dépenses des entreprises en formation continue. Le CPQ réitère par ailleurs l'importance de ne pas précipiter l'augmentation du salaire minimum. L'étude publiée par le CPQ en novembre 2016 montrait comment une hausse précipitée du salaire minimum va à l'encontre des travailleurs les moins qualifiés. De manière générale, le CPQ rappelle que les augmentations annoncées du salaire minimum – au même titre que toute augmentation des cotisations obligatoires des employeurs – devront faire l'objet d'une concertation des secteurs concernés, afin qu'elles soient accompagnées de mesures d'atténuation prévisibles et durables, et éviter tout dommage sur la performance des entreprises et sur l'activité économique.

Le gouvernement a procédé au cours des dernières années financières à des premiers allègements des ponctions fiscales sur la masse salariale. Le CPQ salue naturellement ces mesures : les ponctions fiscales sur la masse salariale taxent le capital humain, ce qui agit négativement sur l'embauche ou la croissance de la rémunération. Si ces charges permettent une certaine stabilité des revenus gouvernementaux, elles constituent une taxe fixe lorsque l'entreprise s'applique à maintenir ses effectifs, quelle que soit sa performance. De plus, elles pénalisent l'investissement en capital humain (la formation), puisque l'heure rémunérée, sans être travaillée, reste taxée. Malgré cela, les ponctions fiscales sur la masse salariale restent trop élevées au Québec (graphique 12).

Graphique 11
Coût pour l'employeur des taxes sur la masse salariale, 2017, salaire nominal de 40 000 \$
 En dollars



Source : calculs du CPQ

De plus, la relative lourdeur au Québec des lois et des normes du travail doit être ajustée afin de faciliter la mutation. À cet égard, le récent décret¹³ pour renforcer la *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif* doit être appliqué de manière à permettre rapidement un meilleur classement du Québec au chapitre des coûts de la conformité pour les entreprises. Ces nouvelles règles ne concernent cependant que le volet santé et sécurité de la CNESST. Le CPQ croît que si les coûts de la conformité administrative et réglementaire pénalisent le dynamisme économique, les coûts liés à un manque de flexibilité des normes et des lois du travail pénalisera bientôt aussi l'employabilité des travailleurs : les technologies et la mondialisation ne dispenseront pas le Québec des transformations nécessaires dans l'organisation du travail.

Par ailleurs, devant les besoins criants de main-d'œuvre dans certains secteurs, et pour contrôler leurs coûts au chapitre de la santé et de la sécurité du travail et limiter la perte de productivité, des employeurs remboursent certains frais médicaux, généralement de chirurgie, dans le secteur privé, à leurs travailleurs ; l'objectif est bien sûr que ces derniers reviennent le plus rapidement possible au travail. Or certains travailleurs dont l'employeur a assumé ou remboursé les frais de traitement médicaux privés ont reçu de Revenu Québec un avis de cotisation sur ces montants considérés comme des avantages imposables. Nous ne comprenons pas comment un paiement aussi manifestement à l'avantage de l'employeur puisse être considéré comme un avantage imposable. Il est important de trouver une solution à cette situation.

¹³ Décret 925-2017 - *Pour une réglementation intelligente*

Finalement, de façon générale, le CPQ estime que le gouvernement devrait éliminer toutes les entraves pouvant limiter l'accès des employeurs à la main-d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin, en particulier les sources de concurrence déloyale entre des employeurs faisant appel aux mêmes types d'employés, dont celles de nature fiscale.

RECOMMANDATIONS DU CPQ POUR LE CAPITAL HUMAIN

Recommandation 27

Stratégie nationale de la main-d'œuvre : 7 mesures à mettre en œuvre le plus rapidement possible

1. Exercer un leadership éclairé et assurer une coordination interministérielle efficace
2. Améliorer en continu les compétences humaines de l'appareil de l'État
3. Moduler le financement pour répondre aux besoins particuliers des institutions du milieu de l'éducation
4. Impliquer les employeurs dans la gouvernance et le développement des programmes par les institutions du milieu de l'éducation et de la formation et le développement des programmes
5. Mieux informer et orienter afin d'assurer le développement du plein potentiel de chacun des individus
6. Assurer une mise en œuvre de la *Politique sur la réussite éducative* qui permette l'atteinte de résultats probants
7. Soutenir le CPQ dans la mise en œuvre d'un service d'accompagnement des entreprises pour le développement de leurs ressources humaines, en facilitant en premier lieu la mise en œuvre de projets pilotes dans les régions dont les besoins sont jugés criants

Recommandation 28

Pour la pleine participation des différents groupes au marché du travail

- Accélérer la reconnaissance des compétences des travailleurs immigrants
- Élaborer et mettre en œuvre des mesures visant à inciter plutôt que décourager la poursuite du travail chez les personnes de 55 ans et plus, et s'intéresser en particulier à l'âge de la retraite. De telles mesures contribueraient à une plus grande disponibilité de la main-d'œuvre d'expérience sur le marché du travail, face à une pénurie réelle, et pourraient réduire la pression financière sur les régimes de retraite publics
- Augmenter le nombre de nouveaux postes du Programme de subvention aux entreprises adaptées (PSEA)

Recommandation 29

Pour une meilleure adéquation aux besoins des employeurs

- Poursuivre les investissements en éducation et accompagner les réseaux dans l'élaboration du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur (notamment, mise en perspective des enjeux éducationnels reliés à l'intelligence artificielle)
- Pour l'enseignement supérieur, permettre une plus grande participation des employeurs dans la gouvernance des institutions d'enseignement et de formation ainsi que dans le développement des programmes. Réviser les modes de financement vers davantage de flexibilité et augmenter les perspectives d'un meilleur contingentement

- Pour accélérer une culture de formation tout au long de la vie, défiscaliser les heures supplémentaires et les heures de travail allouées à la formation professionnelle
- Offrir aux entreprises un incitatif et les ressources nécessaires à l'amélioration des compétences de base pour les travailleurs les moins qualifiés
- Éliminer les obstacles à un meilleur accès des employeurs à une main-d'œuvre qualifiée et les sources de concurrence déloyale entre employeurs faisant appel à une même catégorie d'employés, notamment celles de nature fiscale.

Recommandation 30

Pour la réduction progressive des taxes sur le capital humain

- Régime des rentes du Québec : cran d'arrêt sur les cotisations salariales; s'assurer que les cotisations patronales supplémentaires au RRQ n'augmentent pas le fardeau des prélèvements sur la masse salariale
- Fonds des services de santé : instaurer une culture de prévention et appliquer une réduction de la cotisation au FSS en contrepartie de l'adoption par les entreprises de mesures de prévention en santé générale et en saines habitudes de vie
- Le gouvernement ne doit pas ajouter les régimes de retraite et les avantages sociaux à la liste des disparités de traitement interdites prévues dans la Loi sur les normes du travail
- Assurer le bon fonctionnement de l'indispensable paritarisme dans la gestion des programmes reliés au travail et à la main-d'œuvre

Recommandation 31

Trouver une solution au sujet du traitement fiscal par Revenu Québec du remboursement de certains frais médicaux, p.ex. des chirurgies, par les employeurs à leurs travailleurs

Recommandation 32

Appliquer la Politique d'allègement réglementaire et administratif de manière à inclure les lois et les normes du travail

Recommandation 33

Les modifications éventuelles à la Loi sur les normes du travail devrait être équilibré entre les droits des employeurs et ceux des salariés. Sans un tel équilibre, les coûts et le manque de flexibilité subséquents pénaliseront non seulement la compétitivité des entreprises mais également et de façon indéniable l'employabilité et la qualité des conditions de travail des salariés.

Conclusion

Le CPQ propose de passer de « C » à « B »

Selon le CPQ, la prise en compte des grandes orientations proposées dans ce mémoire permettra de débloquer la productivité et d'augmenter la capacité du Québec à prospérer.

Le Bulletin de la Prospérité du Québec 2017 publié chaque année par le CPQ attribue la note de « C » au Québec. En fait, le Québec stagne à « C » depuis 2010. Le CPQ soupçonne qu'un passage à « B » pourrait non seulement participer à l'augmentation du potentiel de l'économie québécoise mais également susciter, après 8 ans de stagnation, un enthousiasme contagieux du côté des investisseurs comme du côté de la population, vis-à-vis de la capacité du Québec à prospérer.

Un passage à « B » est le cap qui a animé la formulation des recommandations du CPQ dans le cadre de ces consultations.

- Les deux grands défis du côté des finances publiques sont : 1) une adhésion renforcée de la population à l'importance d'une gestion rigoureuse des finances publiques ; 2) le démarrage d'une grande démarche pour moderniser l'État et faire du chantier de l'État numérique une plateforme d'innovation technologique et sociale.
- Le CPQ propose également au gouvernement du Québec de développer une vision mieux orchestrée des grands enjeux du système des infrastructures, de la protection de l'environnement, et des synergies de croissance entre les économies régionales.
- Au chapitre de l'investissement des entreprises, il faut, littéralement, mettre les bouchées doubles, car la relative lenteur des PME québécoises à intégrer en continu les nouvelles technologies sera fatale à la résistance de la base économique et industrielle du Québec.
- La prochaine stratégie nationale de la main-d'œuvre doit viser résolument l'inclusion maximale de toutes les forces productives. Il s'agit de mettre en place les mécanismes qui permettront la participation évolutive et maximale de toutes les catégories de travailleurs à la prospérité. Le caractère inclusif de la stratégie devra être propice à une approche harmonieuse avec les systèmes d'éducation et de formation et en adéquation avec les besoins du marché du travail.
- Enfin la diminution des taxes sur la masse salariale doit être plus nette. Techniquement, celles-ci s'appliquent comme des taxes sur le capital humain qui sont néfastes aux investissements en formation et à la croissance des salaires.

De manière générale, le salut de l'économie québécoise passe aussi par un meilleur système d'éducation, la formation tout au long de la vie professionnelle et le développement d'expertises confirmées. La complexité des technologies et de la mondialisation invitent tous les acteurs économiques à viser l'excellence.

Annexe

Liste des recommandations du CPQ

RECOMMANDATIONS DU CPQ POUR UN ASSAINISSEMENT DURABLE DES FINANCES PUBLIQUES

Recommandation 1

Maintenir la croissance des dépenses de programmes à un niveau inférieur à celle des revenus de l'État

Recommandation 2

Officialiser l'application du cran d'arrêt proposé par le CPQ (interdire la création de nouvelles dépenses non compensées par des compressions dans les dépenses de programmes existants)

Recommandation 3

Nommer un directeur du budget qui sera chargé notamment d'établir des projections budgétaires sur 10 ans et de produire un rapport annuel qui permettra le suivi des indicateurs clés de la santé financière du Québec et la reconnaissance des nouveaux risques pouvant l'affecter

Recommandation 4

Maintenir le Fonds des générations comme instrument essentiel de la réduction de la dette publique

Recommandation 5

Pour une culture de performance au sein de l'administration publique

- Instaurer une culture de gestion budgétaire basée sur les résultats par l'instauration d'un système de gestion incitant à la performance des administrations et des organismes publics
- Rendre public périodiquement les progrès des orientations de l'administration publique prévus dans le cadre de la Stratégie numérique du Québec
- Analyser périodiquement la performance des programmes du gouvernement, en premier lieu ceux qui sont financés par des fonds ou des prélèvements spéciaux
- Étudier l'enjeu du développement du capital humain, de l'absentéisme ou du présentéisme au sein de la fonction publique

Recommandation 6

Mettre en place un nouveau chantier pour l'agilité de l'État et la rapidité de traitement des dossiers

– Cette agilité doit notamment permettre à l'État de répondre en dehors des programmes normés afin de rapidement traiter les besoins émergents ou d'activer les programmes d'aides (ex. : catastrophes naturelles, nouveaux arrivants, soutien subventionnaire à des initiatives porteuses, etc.)

Recommandation 7

Axer le financement du système de santé sur le patient

Recommandation 8

Mettre en place les mécanismes nécessaires à une pratique mixte des médecins, et globalement mieux intégrer les ressources du secteur privé dans la livraison des services de santé

Recommandation 9

Mettre en place un comité d'experts pour analyser les besoins futurs en matière de soins de longue durée pour les personnes en perte d'autonomie, afin de bien identifier les pressions croissantes sur le système de santé en général, en comprendre l'impact sur les contribuables et mettre en place les solutions requises pour y faire face

Recommandation 10

Confier à un comité d'experts l'examen du contexte et des conséquences de la concentration de la gestion des fonds publics au sein de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les bonifications au régime des rentes du Québec (RRQ), feront augmenter considérablement la taille des fonds gérés par la Caisse au cours des prochaines années. Il faut examiner l'impact de cette concentration de l'épargne et s'assurer qu'elle ne comportera pas de risques particuliers et qu'elle n'aura pas de conséquences négatives pour la prospérité du Québec.

**RECOMMANDATIONS DU CPQ POUR
LES INFRASTRUCTURES ET LE BÂTIMENT**

Recommandation 11

Arrimer le Plan québécois des Infrastructures avec le Programme fédéral des infrastructures et accélérer la conclusion des ententes pour le financement des grands projets d'infrastructures, y compris au niveau municipal

Recommandation 12

Mettre en place les actions qui mèneront à une amélioration concrète des opérations et de l'expertise au sein du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour une meilleure coordination et une plus grande efficacité dans l'application du *Plan québécois des infrastructures*

- L'adhésion sociale et le succès économique des grands projets profiteront d'annonces moins hâtives et d'études précises sur la structure et les scénarios de coûts afin de limiter des réévaluations trop nombreuses
- Renforcer le financement des projets d'infrastructures grâce à des modèles de financement innovants, tels que ceux récemment convenus avec la Caisse de dépôt et placement du Québec dans le domaine du transport en commun, lorsque de tels modèles sont appropriés et en retenant les meilleures pratiques en la matière
- Mettre à jour le décret définissant le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes ou encore par le secteur du génie civil, afin de favoriser des travaux de conception garants de la qualité des projets

Recommandation 13

En particulier, pour le dynamisme du secteur de la construction

- Poursuivre la modernisation du secteur de la construction dans le sens d'une gouvernance plus propice au cloisonnement optimal des métiers pour que sa main-d'œuvre soit plus flexible et plus productive
- Revoir les restrictions à la déduction pour petites entreprises (DPE) pour que les entreprises du secteur de la construction puissent être assujetties au taux d'impôt le plus bas
- Simplifier le règlement sur les attestations de Revenu Québec dans le secteur de la construction, conformément à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif
- Encourager l'accès à la première propriété au moyen d'un régime d'épargne propriété et un prêt intergénérationnel
- Renouveler le programme RénoVert et l'appliquer au parc locatif

Recommandation 14

Se doter d'une grappe industrielle dédiée à l'innovation dans les infrastructures et le bâtiment à l'instar des autres filières industrielles à fort potentiel

RECOMMANDATIONS DU CPQ POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Recommandation 15

Garantir l'efficacité de TÉQ en définissant sa mission et ses objectifs en cohérence et cohésion, sur les plans opérationnels et financiers, avec la Politique énergétique 2030, le Plan d'action contre les changements climatiques (PACC) et la future Politique de mobilité durable

Recommandation 16

Assurer une utilisation stratégique du Fonds vert et en faire un outil de financement orienté vers l'investissement dans les initiatives de conversion des transports, des industries et des procédés

Recommandation 17

Établir un cadre budgétaire cohérent et prévisible à long terme pour la politique de mobilité durable

- Revoir le partage des coûts d'exploitation et en immobilisations du transport collectif entre les municipalités et le MTMDT et rééquilibrer le financement entre transport collectif et transport routier
- Renforcer les programmes de conversion pour tous les modes de transport de marchandises afin d'améliorer leur productivité énergétique, notamment :
 - *Programme écocamionnage*
 - *Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF)*
 - *Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal (PREGTI)*
- Prévoir des incitatifs pour densifier l'aménagement du territoire

RECOMMANDATIONS DU CPQ POUR LE DYNAMISME DES RÉGIONS ET LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

Recommandation 18

Pour la capitalisation des PME et le développement régional

- Envisager la mise en place d'un nouveau programme qui contribuerait à la capitalisation et au développement des petites entreprises. Par exemple, le régime d'épargne-action RÉA avait démontré certains avantages, notamment pour favoriser l'entrée en bourse des petites entreprises
- Déployer sans tarder le réseau Internet haute vitesse dans toutes les régions du Québec (pas d'Internet, pas d'économie)
- Privilégier dans le prochain *Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat* (PAGE) le dynamisme entrepreneurial en région par des incitatifs particuliers sur les créneaux d'excellence, des objectifs ambitieux sur l'entrepreneuriat technologique, l'attraction des immigrants entrepreneurs

Recommandation 19

Créneaux des ressources naturelles

- Promouvoir une acceptabilité sociale plus conforme à l'impératif de prospérité, en particulier au chapitre de l'exploitation des ressources naturelles

RECOMMANDATIONS DU CPQ POUR L'ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Recommandation 20

Accélérer la réduction des impôts sur le revenu des entreprises

Recommandation 21

Augmenter la déduction fiscale pour amortissement afin de répondre à l'évolution rapide des technologies, en insistant en particulier sur les catégories des ordinateurs et matériel connexe, matériel d'infrastructure pour réseaux de données, machinerie et outillage de fabrication, brevets

Recommandation 22

Porter à huit ans la durée du programme de réduction des coûts d'électricité afin de favoriser l'investissement privé et l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises

Recommandation 23

Faire un suivi régulier de la performance globale du Québec en matière d'innovation et d'intégration numérique et accélérer au besoin les dispositifs prévus dans la SQRI et dans la Stratégie numérique du Québec

Recommandation 24

Étant donné le caractère généralisé de la transformation numérique, le CPQ recommande:

- La modification des critères d'admissibilité du crédit d'impôt au développement des affaires électroniques dont l'accès est actuellement limité aux entreprises dites du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC)
- Le maintien du crédit d'impôt pour la production multimédia à l'égard des postes requérant l'expertise, notamment le secteur stratégique du jeu vidéo. Pour ce crédit également, le CPQ recommande d'en ouvrir l'accès non pas en fonction du secteur d'activité, mais du champ professionnel ou de l'expertise

Recommandation 25

Rassurer le secteur financier sur ce que le gouvernement envisage pour desserrer ces taxes sectorielles réservées aux institutions financières et aux compagnies d'assurance

Recommandation 26

Rétablir l'équité fiscale sur le commerce électronique par l'application réelle et effective d'une taxe sur la vente de biens et de services numériques vendus aux consommateurs québécois par des entreprises étrangères. À cet égard, les autorités fiscales doivent rapidement suivre les recommandations de l'OCDE et l'exemple de l'Union européenne et de l'Australie.

RECOMMANDATIONS DU CPQ POUR LE CAPITAL HUMAIN

Recommandation 27

Stratégie nationale de la main-d'œuvre : 7 mesures à mettre en œuvre le plus rapidement possible

1. Exercer un leadership éclairé et assurer une coordination interministérielle efficace
2. Améliorer en continu les compétences humaines de l'appareil de l'État
3. Moduler le financement pour répondre aux besoins particuliers des institutions du milieu de l'éducation
4. Impliquer les employeurs dans la gouvernance et le développement des programmes par les institutions du milieu de l'éducation et de la formation + développement des programmes

5. Mieux informer et orienter afin d'assurer le développement du plein potentiel de chacun des individus
6. Assurer une mise en œuvre de la *Politique sur la réussite éducative* qui permette l'atteinte de résultats probants
7. Soutenir le CPQ dans la mise en œuvre d'un service d'accompagnement des entreprises pour le développement de leurs ressources humaines, en facilitant en premier lieu la mise en œuvre de projets pilotes dans les régions dont les besoins sont jugés criants

Recommandation 28

Pour la pleine participation des différents groupes au marché du travail :

- Accélérer la reconnaissance des compétences des travailleurs immigrants
- Élaborer et mettre en œuvre des mesures visant à inciter plutôt que décourager la poursuite du travail chez les personnes de 55 ans et plus, et s'intéresser en particulier à l'âge de la retraite. De telles mesures contribueraient à une plus grande disponibilité de la main-d'œuvre d'expérience sur le marché du travail, face à une pénurie réelle, et pourraient réduire la pression financière sur les régimes de retraite publics
- Augmenter le nombre de nouveaux postes du Programme de subvention aux entreprises adaptées (PSEA)

Recommandation 29

Pour une meilleure adéquation aux besoins des employeurs

- Poursuivre les investissements en éducation et accompagner les réseaux dans l'élaboration du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur (notamment, mise en perspective des enjeux éducationnels reliés à l'intelligence artificielle)
- Pour l'enseignement postsecondaire, permettre une plus grande participation des employeurs dans la gouvernance des institutions d'enseignement et de formation ainsi que dans le développement des programmes. Réviser les modes de financement vers davantage de flexibilité et augmenter les perspectives d'un meilleur contingentement
- Pour accélérer une culture de formation tout au long de la vie, défiscaliser les heures supplémentaires et les heures de travail allouées à la formation professionnelle
- Offrir aux entreprises un incitatif et les ressources nécessaires à l'amélioration des compétences de base pour les travailleurs les moins qualifiés
- Éliminer les obstacles à un meilleur accès des employeurs à une main-d'œuvre qualifiée et les sources de concurrence déloyale entre employeurs faisant appel à une même catégorie d'employés, notamment celles de nature fiscale.

Recommandation 30

Pour la réduction progressive des taxes sur le capital humain

- Régime des rentes du Québec : s'assurer que les cotisations patronales au RRQ n'augmentent pas l'écart sur les prélèvements sur la masse salariale comparativement aux autres provinces
- Fonds des services de santé : instaurer une culture de prévention et appliquer une réduction de la cotisation au FSS avec des mesures de prévention en santé générale et en saines habitudes de vie dans les entreprises
- Le gouvernement ne doit pas ajouter les régimes de retraite et les avantages sociaux à la liste des disparités de traitement interdites prévues dans la Loi sur les normes du travail
- Assurer le bon fonctionnement de l'indispensable paritarisme dans la gestion des programmes reliés au travail et à la main-d'œuvre

Recommandation 31

Trouver une solution au sujet du traitement fiscal par Revenu Québec du remboursement de certains frais médicaux, p.ex. des chirurgies, par les employeurs à leurs travailleurs

Recommandation 32

Appliquer la Politique d'allègement réglementaire et administratif de manière à inclure les lois et les normes de travail

Recommandation 33

Les modifications éventuelles à la Loi sur les normes du travail devraient être équilibrées entre les droits des employeurs et ceux des salariés. Sans un tel équilibre, les coûts et le manque de flexibilité subséquents pénaliseront non seulement la compétitivité des entreprises mais également et de façon indéniable l'employabilité et la qualité des conditions de travail des salariés.



WWW.CPQ.QC.CA

Conseil du patronat du Québec
1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514 288-5161
ou 1 877 288-5161
Télécopieur : 514 288-5165

www.cpq.qc.ca